

Évaluer la situation de son entreprise pour anticiper les difficultés

Il peut être compliqué pour tout chef d'entreprise de prendre du recul sur sa propre activité, surtout en période de crise. Pourtant, ce temps est essentiel pour éviter des difficultés trop importantes. C'est dans ce contexte que la CAP-NC a mis en place un dispositif d'accompagnement personnalisé, nommé AGIR.

POURQUOI S'AUTOÉVALUER RÉGULIÈREMENT ?

L'anticipation est la clé qui permet d'éviter une situation trop difficile à gérer. Grâce au dispositif RÉAGIR, nous accompagnons déjà des professionnels qui n'ont malheureusement pas pu intervenir avant que la situation ne se dégrade, ce qui complique les interventions correctives.

Des indicateurs peuvent vous aider à évaluer la situation de votre entreprise. Ils sont multiples et ne permettent pas d'identifier à coup sûr et de façon exhaustive l'état de votre activité, néanmoins ils peuvent vous mettre la puce à l'oreille :

- Baisse du chiffre d'affaires
- Diminution de la trésorerie (décalage des règlements fournisseurs, demande d'échelonnement auprès des créanciers...)
- Difficultés à honorer les échéances bancaires
- Perte d'efficacité économique (baisse de l'excédent brut d'exploitation → EBE*)

La création de ce nouveau dispositif a pour objectif de vous alerter et de vous accompagner en amont de ces difficultés. Nous pourrions ensemble détecter les signes de fragilité dès qu'ils apparaissent, afin d'agir rapidement. En repérant ces signaux tôt, vous pourrez éviter que la situation ne se détériore davantage.

Pour vous aider dans cette démarche, la CAP-NC propose un autodiagnostic. Cet outil est simple à utiliser et vous permet de dresser un bilan rapide de votre situation. Il peut soit vous rassurer, soit vous inciter à demander un accompagnement personnalisé.



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

L'objectif est d'analyser ensemble les causes réelles de vos difficultés, car elles sont souvent plus complexes qu'il n'y paraît. Cet accompagnement individuel permettra de trouver des solutions adaptées à votre situation, par exemple en déterminant un seuil de chiffre d'affaires minimum à atteindre pour couvrir vos charges fixes.

Le but est de coconstruire des indicateurs concrets pour reprendre le contrôle de la gestion de votre entreprise. En comprenant mieux les raisons de vos difficultés, vous serez plus à même de réagir rapidement et de manière efficace.

N'attendez pas pour agir :
la prévention et l'anticipation
sont les clés pour assurer
la pérennité de votre activité.

* EBE : indicateur financier qui permet d'avoir un aperçu de la rentabilité économique de son activité



➤ Les outils mis à disposition

La CAP-NC propose plusieurs outils pour accompagner les professionnels :

- **L'autodiagnostic** : pour une première évaluation autonome
- **La cellule économique de la CAP-NC** : pour un accompagnement sur mesure
- **Les centres de gestion** : pour vous aider à mieux gérer votre exploitation

Pour en savoir +

Chambre d'agriculture et de la pêche
Pôle Appui aux ressortissants
Tél. : 24 31 60
poleressortissant@cap-nc.nc
Pour accéder à l'autodiagnostic,
rendez-vous sur cap-nc.nc